

ACD ÉNONCÉ DE PRINCIPLE

Utilisation de bronzage artificiel dans les écrans solaires

Les produits topiques de bronzage artificiel, tels que les produits bronzants et les autobronzants, confèrent à leurs utilisateurs un teint hâlé sans que ces derniers aient à s'exposer au soleil ou aux rayons ultraviolets. Tout comme le maquillage, les lotions, les crèmes et les poudres autobronzantes temporaires s'enlèvent au lavage de la peau.

Les produits autobronzants contiennent de la dihydroxyacétone (DHA), un sucre issu des plantes. Ils se présentent sous forme de lotions, de mousses, de gels et de vaporisateurs. La DHA réagit chimiquement avec les acides aminés dans la couche cornée (couche externe de la peau qui est constituée de cellules mortes) pour fabriquer du pigment. Le processus de brunissement de la peau s'enclenche environ deux à quatre heures après l'application du produit et se poursuit pendant une période allant d'une à trois journées. Le bronzage s'estompe graduellement entre trois à sept jours après l'application en raison de l'exfoliation naturelle de la peau. Le hâle s'atténuera plus rapidement avec tout ce qui procure une exfoliation forcée (p. ex., un gommage de peau). La Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis n'approuve pas les vaporisateurs de bronzage, même en cas d'utilisation de gelée de pétrole sur les lèvres, de pince-nez et de lunettes. Elle a certaines réserves concernant l'application de produits contenant de la DHA sur les parties du corps qui ne sont pas recouvertes de peau (p. ex., les lèvres, les yeux, les membranes muqueuses) et à l'interne.¹ Certains craignent que l'utilisation fréquente de vaporisateurs de bronzage puisse accroître le risque de développer des maladies pulmonaires, comme la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), l'asthme et le cancer.² L'ACD recommande de faire preuve de prudence lorsqu'on utilise des vaporisateurs de bronzage afin d'éviter l'inhalation et la vaporisation sur les yeux, le nez, les lèvres et les membranes muqueuses.

L'ACD est d'avis que les produits autobronzants qui sont appliqués sur la peau sont sécuritaires, puisque la pénétration de la DHA se limite principalement aux tissus morts de la couche cornée. Cependant, un rapport de la FDA indique qu'environ 11 % de la DHA pénètre dans les cellules vivantes de l'épiderme et du derme.² Des niveaux de DHA de 5 % ou plus peuvent augmenter les dommages causés par les radicaux libres sous l'effet de la lumière du soleil pendant les 24 heures suivant l'application.² De plus, les fragrances et les agents de conservation ajoutés à des produits autobronzants peuvent provoquer une dermatite de contact allergique.²

Il est important de noter que les produits autobronzants contenant de la DHA ne protègent pas la peau du soleil et ne remplacent pas les écrans solaires ou d'autres formes de protection solaire. Les utilisateurs de ces produits doivent donc également appliquer une protection solaire. Certains produits contiennent à la fois de la DHA et un écran solaire, ce qui peut protéger les utilisateurs contre les effets néfastes du soleil. La protection solaire doit être à large spectre pour protéger contre les UVA et les

UVB et avoir un facteur de protection solaire (FPS) de 30 ou plus. Il faut appliquer suffisamment de produit pour fournir une protection solaire adéquate, en particulier parce que les produits autobronzants s'appliquent en couche fine. Il faut appliquer une généreuse couche d'écran solaire pour fournir une protection adéquate. L'adulte moyen a besoin d'environ deux à trois cuillères à soupe d'écran solaire pour couvrir tout le corps, et d'une cuillère à thé pour couvrir le visage et le cou. Contrairement aux produits autobronzants, les écrans solaires devraient être réappliqués après la natation et un exercice intense, de même qu'après avoir transpiré ou s'être essuyé à la serviette. L'écran solaire appliqué séparément, avant ou après l'autobronzant, est une meilleure option qu'un produit combiné.

Comme aucun médicament de bronzage par voie orale n'a été approuvé pour la vente au Canada, Santé Canada recommande de les éviter.

-
1. <https://www.fda.gov/cosmetics/cosmetic-products/sunless-tanners-bronzers>
 2. Garone, M., Howard, J., & Fabrikant, J. J Clin Aesthetic Dermatol 2015;8(2):43-47.

Publié le 30 avril 2024

Fondée en 1925, l'Association canadienne de dermatologie (ACD) est une organisation de membres qui défend les intérêts des dermatologues du Canada en faisant valoir le rôle essentiel qu'ils jouent dans le système de soins de santé. Représentant la communauté des dermatologues certifiés, nous vouons nos efforts à l'avancement de la science dermatologique, dont la portée couvre plus de 3 000 affections de la peau, des cheveux et des ongles. Notre engagement va au-delà du soutien professionnel; nous protégeons et éduquons également le public par le biais d'initiatives exhaustives d'éducation et de notre programme de reconnaissance des produits.

